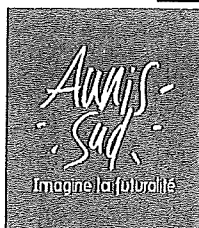


AR Prefecture017-200043479-20260212-2026_02_01-DE
Reçu le 18/02/2026**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****CONSEIL D'ADMINISTRATION****Séance du 12 février 2026**
DÉLIBÉRATION n°2026-02-01**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 NOVEMBRE 2025**

Nombre de membres :			L'an deux-mil-vingt-six, le 12 février à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué s'est réuni à la Communauté de Communes Aunis Sud, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
29	15	16 (dont 1 pouvoir)	
Quorum : 15			
Présents : Jean GORIOUX, Christian BRUNIER (a reçu pouvoir de Jean-Michel SOUSSIN), Philippe BODET, Patrick, Serge AUGER, DE BARDEureau DE SAINT MARTIN, Gilbert BERNARD, Marylise BOCHE, Chrystèle BOURGEAIS, Jacky BRILLOUET, Chantal DARNEL, Christelle GRASSO, Pascale GRIS, Paul Marie-France MORANT, Fabienne POUYADOU, Valérie RIVÉ.			
Absents / excusés : Danielle BALLANGER (excusée), Evelyne BAUDOUIN, Pascale BERTEAU (excusée), Michel BOBIN, Catherine BOUTIN, Olivier DENECHAUD (excusé), Steve GABET, Emmanuel JOBIN (excusé), Paul LEBOT (excusé), Serge MOUEIX (excusé), Brigitte SABOURIN (excusée), Georges TOURENC (excusé), Thierry PILLAUD			
Également présents à la réunion : Madame Cécile GIOAN, Directrice du CIAS Aunis Sud Madame Lydia JADOT, Assistante administrative			
Secrétaire de séance : Monsieur Christian BRUNIER		Auteur de l'acte : Monsieur Jean GORIOUX, Président	
		Télétransmission en préfecture le : 18.02.26	
Convocation envoyée le : 4 février 2026		N° : 017-200043479-20260212-2026-02-01-DE	
		Date de publication sur le site Internet : 19.02.26	

AR Prefecture

017-200043479-20260212-2026_02_01-DE
Reçu le 18/02/2026

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 NOVEMBRE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

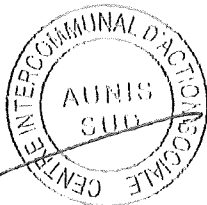
Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2025, qui a été communiqué par courrier ou courriel à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères, le 12 février 2026

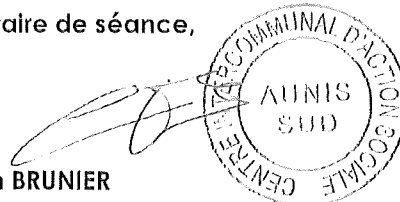
Le Président,

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance,

Christian BRUNIER



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.